

Quel avenir pour le télétravail et les télécentres dans le Lot ?

CITICA - www.citica.com



Introduction

CITICA, cabinet conseil créé en 1996 sur l'accompagnement de projets liés aux TIC avec une spécialisation sur le télétravail.

Quelques exemples d'études réalisées sur le télétravail :

- ▶ Etude du marché français du télétravail pour la DIACT (2006).
- ▶ Etude sur le développement du télétravail pour la région Aquitaine (2008-2009).
- ▶ Des missions de prospection pour le compte de la CCI du Gers (2007) ou du Réseau National des Télécentres (2008) : plus d'une centaine d'entreprises contactées.
- ▶ Etude sur la mise en oeuvre du télétravail pour les agents de la région Rhône-Alpes (en cours, restitution en janvier 2010).

Objectifs de la présentation :

donner des points de repère sur le télétravail et sur quelques enjeux possibles pour le Lot

Le télétravail en France

Points de repère et expériences



Deux formes de télétravail

► **Télétravail salarié :**

Activités professionnelles exercées dans le cadre d'un contrat de travail en dehors des locaux de l'entreprise (chez un client, dans un moyen de transport, dans un télécentre dédié, à domicile, ...).

- Le télétravail est rarement utilisé à temps plein (Télétravail pendulaire réalisé sur une alternance bureau / domicile) : 2 jours au domicile / 3 jours au bureau.
- Il concerne généralement une minorité de salariés (10 à 20%).
- Le domicile reste le lieu le plus utilisé mais il n'est pas le seul (ex. : télécentre).

► **Télétravail indépendant :**

Activités professionnelles exercées dans le cadre d'un contrat de service entre un client et son fournisseur depuis un lieu distant.

- Intègre notamment toutes les professions indépendantes et les auto-entrepreneurs qui travaillent depuis leur domicile (traducteurs, graphistes, secrétaires, ...).

Un cadre juridique pour le télétravail salarié

L'accord interprofessionnel du 19 juillet 2005

- Le caractère **volontaire et réversible**
- Le **principe d'égalité** : le télétravailleur a les mêmes droits et devoirs que tout salarié.
- La **définition claire des conditions d'exercice** notamment sur les points suivants :
 - Rattachement hiérarchique et responsabilités
 - Rythme et contrôle du temps de travail
 - Modalités d'évaluation de la charge de travail
 - Modalités de compte rendu et de liaison avec l'entreprise
 - Equipement et règles d'utilisation (dont prise en charge financière)
 - Évolution de carrière et droit à la formation.
 - Assurances.

Formalisme à respecter :
modification du contrat de travail par la rédaction d'un avenant

Les derniers chiffres officiels connus en Europe

► Les chiffres 2004 (En % de la population active - Sources : INSEE et CEE)

	Télétravail à domicile	Télétravail total (dont travail nomade)
Tête de course Pays Europe du Nord (Pays-Bas, Danemark, Suède) Etats-Unis	10 à 20%	15 à 26%
Peleton Allemagne et Royaume-Uni	Entre 5 et 10%	15%
Grupetto Pays latins dont France	- de 5% (France : 2,2%)	- de 10% (France : 7,7%)

Moyenne européenne

7%

13%

► Le retard français était visible sur 3 points

Télétravailleurs indépendants

Télétravailleurs dans le secteur public

Le temps de télétravail (< à 1 jour / semaine contre 2 / 3 jours dans le reste de l'Europe)

2009 : une situation en pleine évolution

► Une note conjoncturelle de l'INSEE publiée en mars 2009 note “une forte progression du télétravail”.

En moyenne, 22% des entreprises y avaient recours en janvier 2008 (contre 16% en 2007).

- 65% des entreprises de plus de 250 salariés.
- 15% des entreprises de plus de 10 à 19 salariés.

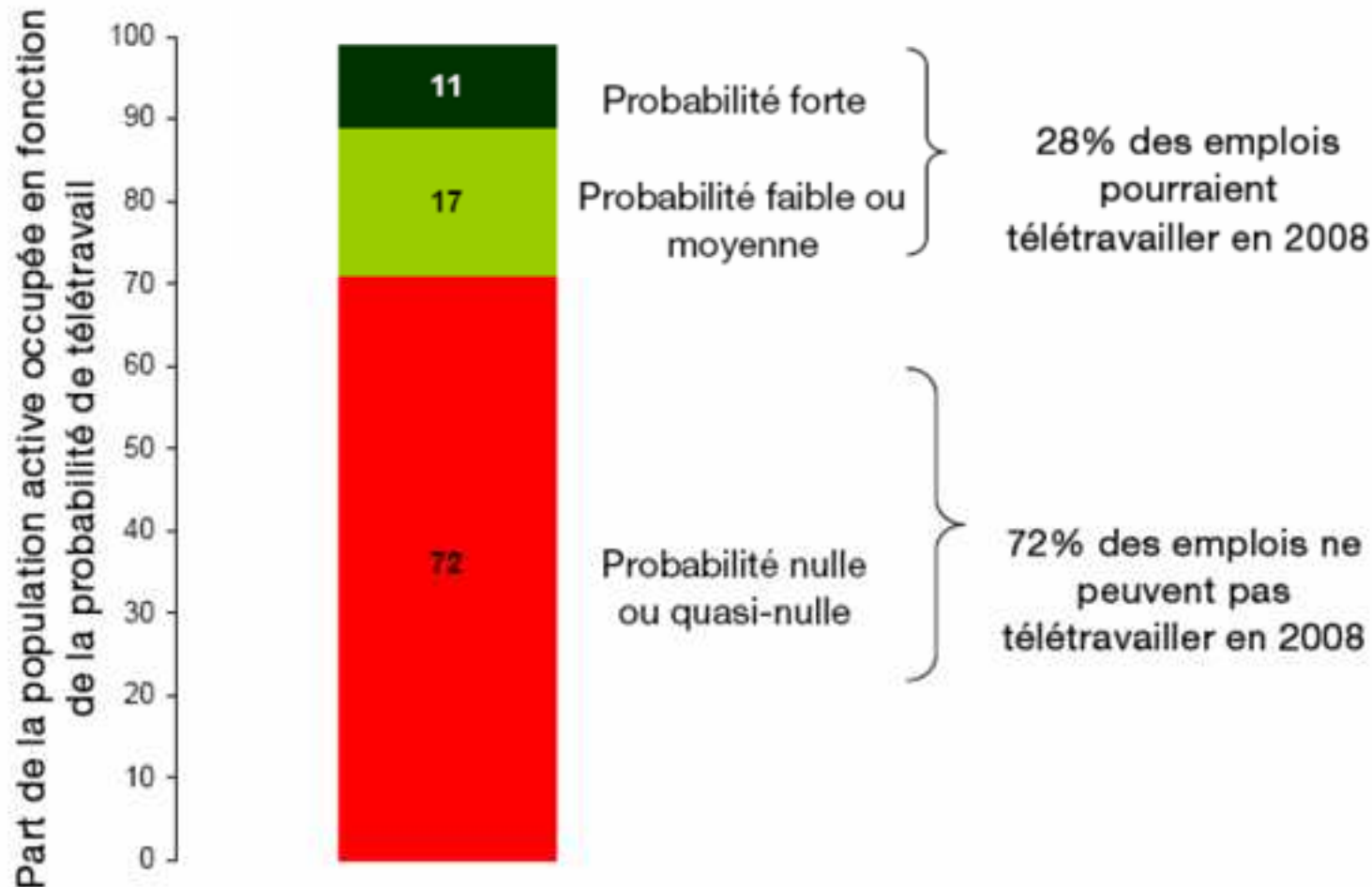
« Ce développement semble marquer un changement de comportement des entreprises et de leurs salariés » note l'INSEE.

NB : ces chiffres sont difficilement comparables avec ceux de 2004 car ils prennent en compte des réalités différentes (l'étude de 2009 donne une vision plus large de la notion de télétravail).

Potentiel de télétravailleurs

(en % de la population active occupée en 2008)

(Source : rapport du Centre d'Analyse Stratégique – Novembre 2009)



En 2015, le télétravail devrait potentiellement concerner 50% de la population active.

Quelques expériences et projets en France

	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE
EXPERIENCES :	<ul style="list-style-type: none">• Rectorat de Bordeaux• Caisse des dépôts et Consignations• EDF	<ul style="list-style-type: none">• IBM / Renault / L'Oréal / Alcatel / France Télécom / Thales Alenia Space / ...
PROJETS :	<ul style="list-style-type: none">• CNAM• Réseau des URSSAF• Ministère de l'Education• Plusieurs collectivités : <i>Conseils régionaux Aquitaine, Rhône-Alpes, ...</i> <i>Conseils généraux de l'Hérault, du Finistère, ...</i> ...	<ul style="list-style-type: none">• La pandémie étend le champs d'expérience à beaucoup d'entreprises du secteur privé.

Les résultats de 2 expérimentations : CDC et Rectorat de Bordeaux

- Le télétravail a constitué « une action extrêmement structurante qui a pleinement participé à la modernisation de l'administration »

Obligation de clarifier les attentes du management / Feuilles de routes mises en oeuvre / Evolution managériale qu'il aurait été très difficile d'introduire autrement

- Les partenaires sociaux confirment un gain important sur la qualité de vie et une baisse du stress, une souplesse pour les mères de famille leur évitant d'avoir recours au temps partiel.

- Le télétravail a entraîné une augmentation de la productivité chiffrée entre 10 à 20% pour les télétravailleurs (résultats tangibles basés sur des indicateurs définis au préalable par les services du Rectorat)

Diminution du stress / Meilleure concentration au travail

- Le télétravail a permis une baisse très significative des arrêts maladie et d'importantes économies en moyens et en organisation.

Les télécentres

Points de repères et expériences



Qu'est-ce qu'un télécentre ?

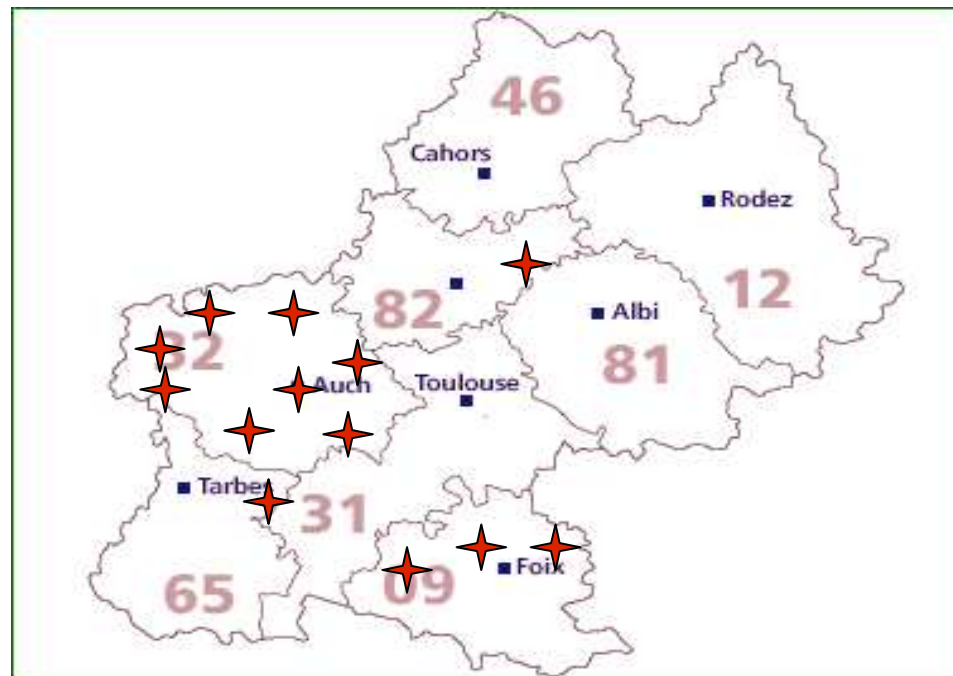
Structure portée par des territoires ou des entreprises privées et ayant reçues de l'Etat une aide à l'investissement pour mettre à disposition des bureaux partagés dans une optique de télétravail.

Appel d'offre "Télécentres et téléactivités" sur 2006-2007.

Objectif : aider les collectivités territoriales à implanter un ou plusieurs télécentres sur leur territoire. Objectifs : 100 télécentres ouverts et 1.000 postes en télétravail.

Midi-Pyrénées : un région dynamique sur la création de télécentres

13 télécentres créés sur 4 départements et des projets sur l'ensemble du territoire.



Deux exemples proches de réseaux de télécentres

RESEAU SOLOS-SOHOS :

Réseau de 8 télécentres en zone rurale dans le Gers.

Opération menée par la CCI du Gers et centrée sur les télétravailleurs indépendants (notamment sur des publics européens s'installant sur le département). Auch / Nogaro / Mirande / Riscle / Mauvezin / Lectoure / Montréal / Lombez

RESEAU CANTALIEN DE TELECENTRES

Réseau de 7 télécentres avec animation locale et départementale.

Allanche / Aurillac / Chaudes-Aigues / Montmurat / Murat / Saint-Flour / Ydes.



Prix TERRITORIA 2008.

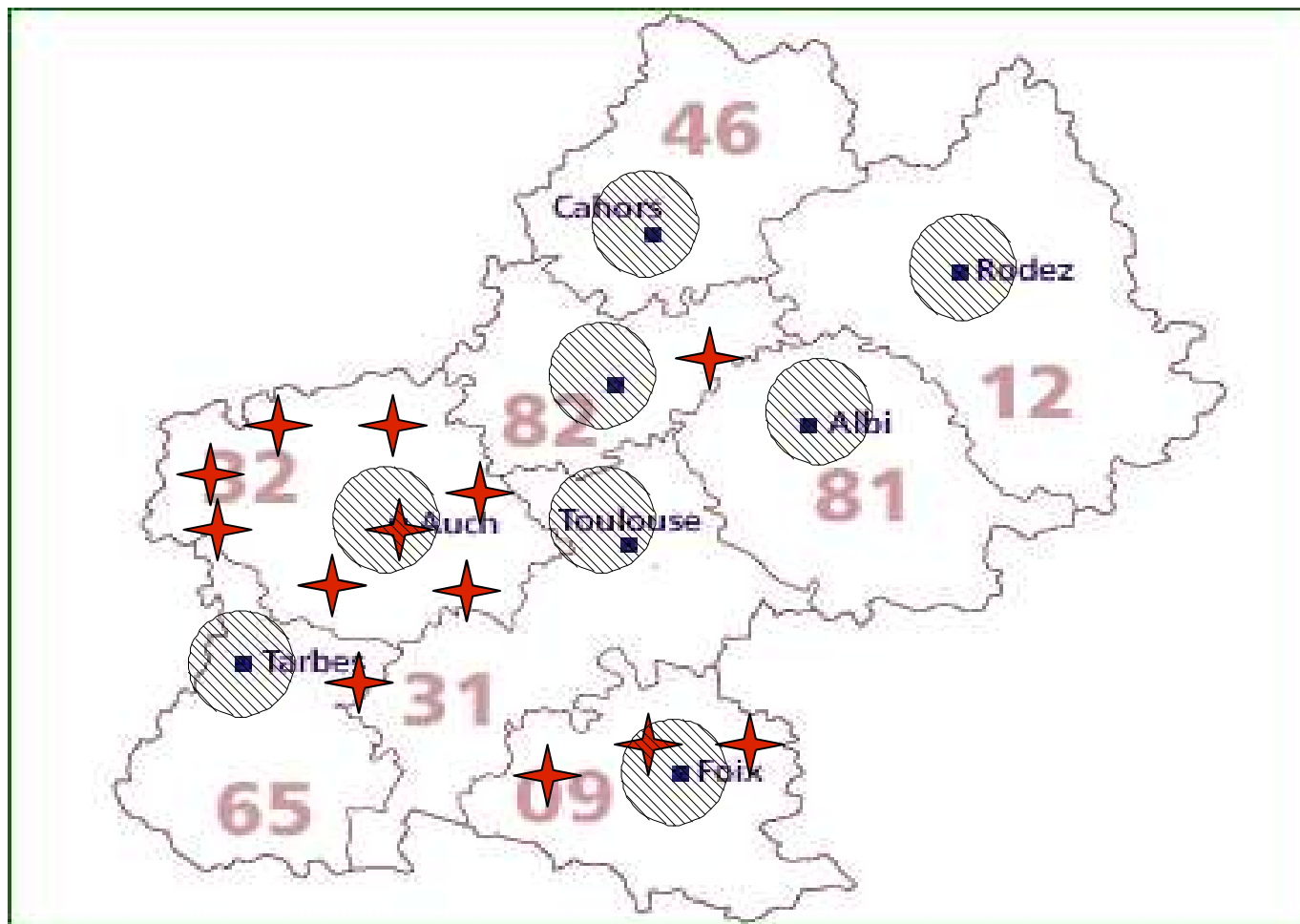


Source : conseil général du Cantal

Quel nouveau modèle pour les télécentres ?

Emergence d'un nouveau modèle associant le public et le privé.

Exemples de perspectives en Midi-Pyrénées



- ★ Télécentre public
Zone rurale isolée visant prioritairement des télétravailleurs indépendants (ex. Projet Solos-Sohos sur le Gers)
- Télécentre privé
Zone urbaine et péri-urbaine avec focus sur les télétravailleurs salariés.

ACTIPOLE : réflexion sur un réseau privé de télécentres en région parisienne.

Quels enjeux pour le département du Lot ?



CITICA 2009 – Quel avenir pour le télétravail et les télécentres dans le Lot ?

► UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES

- *Le télétravail peut permettre une certaine “dépolariation” des activités.*
- *Il permet le développement de l'économie résidentielle (un territoire rural peut capter les richesses produites sur un autre territoire).*
- *Il constitue une solution complémentaire pour limiter certaines formes d'exode rural et renforcer l'attractivité de territoires isolés (ex. : opération Solos-Sohos).*
- *Il facilite le maintien de services publics sur un territoire.*
- *Il peut participer à limiter l'engorgement des grands centres urbains.*
- *Il facilite l'accueil de nouveaux arrivants qualifiés.*
- *Il contribue à justifier les investissements en réseaux haut-débit.*

► UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES

- *Le télétravail participe à la modernisation des organisations.*
- *Il peut permettre des gains de productivité (**concept d'entreprise étendue dans le secteur aéronautique**) et des économies de moyens.*
- *Il facilite le respect de certaines obligations légales (embauche de personnes handicapées par exemple).*
- *C'est un outil de gestion RH pour fidéliser le personnel, embaucher des compétences absentes sur un territoire, conserver un salarié obligé de quitter l'entreprise pour cause de mutation du conjoint, ...*
- *C'est un outil de flexibilité bien négociée entre salariés, partenaires sociaux et employeurs.*
- *Il permet une diminution notable des congés maladie, de l'absentéisme et des retards.*

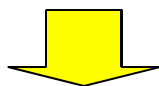
► UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le télétravail est un moyen privilégié
de **limiter les déplacements domicile / travail**
et de réduire l'usage de la voiture.

	Km économisés / an Moyenne de 30 km / jour	Economie de gaz à effet de serre (en kg équivalent carbone) / an
Télétravailleur à mi-temps (110 j. / an)	3.300 km	972 kg
Temps complet dans un bureau de proximité	6.600 km	1.944 kg

Sources : INSEE et Eco-Calculette de l'ADEME

**Centrale photovoltaïque du Conseil régional :
5 tonnes de CO2/an**



Même économie que 6 télétravailleurs à mi-temps

► **UNE REPONSE A DES ATTENTES SOCIALES DE CERTAINS SALARIES**

- *Il facilite l'embauche de publics en marge de l'emploi (notamment personnes handicapées et seniors).*
- *Il constitue également un outil social pour faciliter le maintien de l'emploi pour des soutiens de famille (publics féminins notamment). Il permet de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.*
- *Il permet de limiter une forme de stress liée aux déplacements ainsi que diverses maladies professionnelles.*
- *Il peut permettre une augmentation du pouvoir d'achat (13ème mois du télétravail) par des économies notoires sur le budget transport.*

*Economie pour un télétravailleur à mi-temps (moyenne de 30 km/jour) : 1.552 € / an
(Source : Eco-calculatrice de l'ADEME)*

► QUELQUES QUESTIONS POUR LE LOT ...

Comment développer un réseau de télécentres s'appuyant sur des Espaces Publics Multimédia du Lot ?

- Ouvrir les EPM à des nouveaux services tournés vers les professionnels.
- Compléter le réseau de visio-guichets.
- Aménager le territoire en réfléchissant à des projets type Solos-Sohos (accueil de télétravailleurs indépendants, notamment des publics européens).

Quel positionnement optimum des télécentres pour optimiser les flux de déplacement et impacter le bilan carbone départemental ?

Quelle utilisation de réseaux d'entreprises pour développer le télétravail (ex. : entreprises sous-traitantes du secteur aéronautique) ?

Quelle mise en réseau des expériences proches (Cantal, autres expériences en Midi-Pyrénées, ...) ?

Quelle stratégie publique pour encourager le développement du télétravail ?



Merci de votre attention

CITICA

Conseil TIC et Télétravail

Mail : citica@citica.com - Web : www.citica.com

